Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260320-2026_03_20_D1_2-DE

Plénée-Jugon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

20 mars 2026				
An	Mois	Jour	QN°	Subd
2026	03	20	01	02

➘ *ÉLECTION DU NOUVEAU MAIRE A L'INVITATION DE LA PRÉSIDENCE*
➘ *ARTICLES L.2122-4 ET SUIVANTS DU CGCT*

ÉLUS	23
PRÉSENTS MAXI	23
MANDANTS	00
ABSENTS	00
APTES A VOTER	23



CONVOCATION	16/03/2026
RÉUNION	20/03/2026
AFFICHAGE	20/03/2026
TRANSMISSION	20/03/2026
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

Recensement des Conseillers Municipaux							Observations
	Noms et Prénoms	Titres	Né(e) le	Présents	Absents	Mandants	Mention
MAJORITÉ MUNICIPALE	**LE HELLEC Danielle**	**Conseiller(e)**	07/08/1953	1	0	0	
	LENORMAND Éric	**Conseiller(e)**	13/08/1964	1	0	0	
	PANSART Rémi	**Conseiller(e)**	18/01/1967	1	0	0	
	BOTREL Pierrick	**Conseiller(e)**	23/07/1968	1	0	0	
	HERVE Anne	**Conseiller(e)**	12/10/1968	1	0	0	
	JOUAN Fabienne	**Conseiller(e)**	17/04/1970	1	0	0	
	LUCAS Roland	**Conseiller(e)**	06/06/1970	1	0	0	
	ONFRAY Florence	**Conseiller(e)**	16/12/1972	1	0	0	
	GUERIN Amélie	**Conseiller(e)**	09/09/1974	1	0	0	
	GAUTHIER Jérôme	**Conseiller(e)**	07/11/1977	1	0	0	
	DUVAL Maxime	**Conseiller(e)**	05/07/1980	1	0	0	
	JEANNEAU Gabriel	**Conseiller(e)**	03/02/1981	1	0	0	
	CHARRA Marine	**Conseiller(e)**	09/11/1984	1	0	0	
	DUQUENNE Hélène	**Conseiller(e)**	23/07/1985	1	0	0	
	OGIER Elodie	**Conseiller(e)**	08/04/1990	1	0	0	
	ONFRAY Pierre-Manuel	**Conseiller(e)**	24/12/1990	1	0	0	
	AUFFRAY Anne-Sophie	**Conseiller(e)**	19/01/1993	1	0	0	
	GUERIN Nicolas	**Conseiller(e)**	23/03/1996	1	0	0	
MINORITÉ	GOINGUENET Marie-Noelle	**Conseiller(e)**	25/12/1953	1	0	0	
	CORNILLET Colette	**Conseiller(e)**	08/09/1960	1	0	0	
	SAMSON Gérard	**Conseiller(e)**	04/11/1960	1	0	0	
	MACÉ Stéphane	**Conseiller(e)**	04/08/1970	1	0	0	
	PRESSE Sabrina	**Conseiller(e)**	20/08/1975	1	0	0	
Σ	**DÉCOMPTE DES PRÉSENTS**			**23**	**0**	**0**	

***RAPPEL** : l'An Deux Mil Vingt Six, **le Vendredi Vingt Mars à Dix Neuf Heures**, et conformément aux articles L.2122-10 et L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plénée-Jugon, se sont réunis à la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Suzanne BOURDÉ, Maire de Plénée-Jugon en exercice à la clôture du mandat échu. Madame Suzanne BOURDÉ a précisé que le Conseil Municipal est réputé complet, l'ensemble des vingt-trois sièges à pourvoir ayant été pourvus à la date du quinze mars deux mille vingt-six, consécutivement au renouvellement général du Conseil Municipal. En conséquence, Madame Suzanne BOURDÉ a déclaré installés l'ensemble des Conseillères et Conseillers Municipaux de la Commune de Plénée-Jugon. Le Conseil a ensuite désigné Monsieur Nicolas GUERIN, benjamin de l'assemblée en qualité de Secrétaire de Séance et Madame Danielle LE HELLEC, doyenne du Conseil, en qualité de Présidente de la séance (art. L. 2122-8 du CGCT) ceci jusqu'à l'élection du nouveau maire.*

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260320-2026_03_20_D1_2-DE

20 mars 2026				
An	Mois	Jour	QN°	Subd
2026	03	20	01	02

➘ *ÉLECTION DU NOUVEAU MAIRE A L'INVIT[illegible]*
➘ *ARTICLES L.2122-4 ET SUIVANTS DU CGCT*

VOTE N°1 :
ÉLECTION DU MAIRE

PREMIER TOUR
DE SCRUTIN

❑ En application des articles L.2122-4, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente de séance a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

❑ Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater à la présidente qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. La présidente l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré

❑ Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

(a) N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE	(b) NOMBRE DE VOTANTS	(c) SUFFRAGES DÉCLARÉS NULS	(d) SUFFRAGES EXPRIMÉS RECENSÉS	(e) MAJORITÉ ABSOLUE RÉSULTANTE	Propositions des Listes	
					Construisons demain Ensemble	Tous simplement Toujours Vous avec Nous [...]
					Roland LUCAS	Pas de Candidature
00	23	05	18	10	18	

Proposition de la liste « Construisons demain, ensemble » : 18 Voix

Monsieur **Roland LUCAS** ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés,
a été proclamé élu Maire de Plénée-Jugon et déclaré immédiatement installé.

Le présent procès-verbal, dressé et clos en double exemplaire, le vendredi vingt mars deux mille vingt-six a été signé après lecture, par Monsieur le Maire, la Doyenne de l'Assemblée, les Assesseurs et le Secrétaire.

Le nouveau Maire de Plénée-Jugon
Roland LUCAS

La Présidente, Doyenne d'Âge,
Danielle LE HELLEC

La Secrétaire de Séance, Benjamin de l'assemblée
Nicolas GUÉRIN

Les Assesseurs du Bureau de Vote
Anne-Sophie AUFFRAY et Sabrina PRESSE

Procès-verbal établi sur le champ
À l'issue des opérations de vote
Plénée-Jugon, 20 mars 2026

MAIRIE DE PLÉNÉE-JUGON
22640